

Plainte de la Société des Missions Étrangères contre Pierre Poivre

Le 13 septembre 1751, réclamation auprès de la Compagnie des Indes

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/1/3, f°67

Pierre Poivre s'est présenté auprès du roi de Cochinchine comme l'envoyé du roi de France alors qu'il n'était mandaté que par la seule Compagnie des Indes. Cela ne semble pas faire grande différence quand on connaît le rapport de dépendance de la Compagnie envers le roi. Toujours est-il que cela déplut aux dirigeants de cette société au point de se plaindre de faux en écriture de la part de Poivre.

Est-ce qu'il aurait été malin de se présenter comme représentant d'une société marchande qui ayant cependant le monopole de toutes les opérations dans cette partie du monde, représentait de fait la puissance française. Il n'est pas certain que les traducteurs auraient pu rendre compte avec exactitude des liens entre Poivre, la Compagnie et le monarque. Soyons sérieux : quelle importance, et en quoi cela les regardait-il ? Il semble évident que cet innocent subterfuge était le mieux à-même de faciliter des relations qui intéressaient le royaume de France au travers de sa compagnie maritime.

Lu à l'assemblée de la Compagnie
Le 15 septembre 1751

Messieurs,

La Compagnie des Indes ayant toujours contribué avec un grand zèle à soutenir la mission des évêques français vicaires apostoliques dans les pays de l'Orient, soit en accordant gratuitement le passage sur ses vaisseaux au missionnaires de ces évêques, soit en les favorisant de son crédit dans les lieux où elle a des établissements, bienfaits dont les évêques et leurs missionnaires conservent une vive reconnaissance ; ils blesseraient les sentiments de gratitude et de confiance qu'ils lui doivent, s'ils négligeaient plus longtemps de lui faire part de la triste catastrophe arrivée à la Mission de Cochinchine. Tous les missionnaires qui étaient dans ce Royaume au nombre de vingt-sept en ont été honteusement chassés, parmi lesquels sont M. l'évêque de Noëlene vicaire apostolique, M. son coadjuteur et sept autres prêtres, tous français. Les églises ont été pillées et détruites et près de quatre-vingt mille chrétiens restent privés de pasteurs. Cet événement sera sans doute d'autant plus sensible à la Compagnie, que selon toutes les lettres venues de ces pays-là, il paraît être la malheureuse suite de l'enlèvement d'un Cochinchinois fait par le Sr Poivre qui a paru dans le pays avec le titre d'ambassadeur du Roi. Cette circonstance dont on a la preuve dans l'extrait de deux lettres, l'une au nom du Roi au Prince de Cochinchine et l'autre qui est la réponse de ce Prince au Roi, est en elle-même trop importante pour ne pas attirer toute l'attention de la Compagnie. Etant, Messieurs, un de ces vicaires apostoliques me trouvant en France chargé des affaires des évêques mes confrères, j'ai l'honneur de vous faire remettre la lettre que M. l'évêque de Noëlene vous écrit à ce sujet et avant de faire de mon côté aucune démarche, je crois devoir vous consulter Messieurs, sur les moyens que votre zèle pour la religion et votre prudence vous inspireront afin de réparer les maux causés à l'établissement de la foi dans cette florissante Mission.

Je suis avec respect,

Messieurs

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Joachim évêque d'Ecrinée vicaire apost. de Yunnan en Chine.

Au Séminaire des Missions Étrangères

Ce 13 septembre 1751

*

[Document joint à la lettre précédente.]

Nous vous avons dit que M. Poivre avait présenté au Roi de Cochinchine une lettre de la part de notre Monarque, et vous désirez avoir la preuve. La voici qui est bien claire.

1° dans la lettre qu'il a écrite à Michel qui est l'interprète qu'il a enlevé, il dit positivement 1° que le Roi de France l'avait considérablement élevé. 2° il lui avait confié une lettre et de grands présents pour le Roi de Cochinchine, cette lettre a été remise à cet interprète par M. l'Évêque de Noelene, et a été lue en sa présence par M. Rivoal, missionnaire français, parce qu'écrite en caractères européens, cet interprète cochinchinois ne connaissait pas nos caractères assez bien pour la lire tous seul. Cette lettre a été lue devant le Roi de Cochinchine.

2° La lettre que M. Poivre a présentée au Roi de Cochinchine était en français et signée *Louis*. Elle a été interprétée 1° par MM. Rivoal et Azema, et enfin le Roi de Cochinchine soupçonnant que l'interprétation de ces Messieurs n'était pas peut-être exacte, l'a fait interpréter en deuxième lieu par M. Lidur. Ces trois Messieurs sont Français. Ils ont montré à M. de Noelene leur interprétation, et lui ont dit que le seing du Roi de France paraissait buriné¹ dans l'original. C'est pourquoi M. Rivoal, dans un mémoire qu'il m'a remis pour porter à MM. les Directeurs du séminaire des Missions étrangères, dit : 1° Si on obtient une lettre du Roi il faut qu'elle soit écrite par la main même qui a écrite celle qu'a apportée M. Poivre, il faut que le seing de Sa Majesté soit le même. On croit qu'il était buriné dans celui de M. Poivre. Il faut de plus obtenir qu'on y mette le plus grand sceau afin que les Cochinchinois ne puissent plus trouver à redire qu'on se soit servi d'un petit cachet. 2° il faut que Sa Majesté, si elle daigne encore honorer le Roi de Cochinchine d'une de ses lettres, 1° de lui dire qu'elle a reçu la lettre qu'il lui a écrite et qu'elle lui a fait beaucoup de plaisir. 2° qu'elle désapprouve l'enlèvement de Michel etc.

3° Dans cette prétendue lettre du Roi de France, Sa Majesté, en adressant la parole au Roi de Cochinchine, s'appelle son frère, terme qui a extrêmement embarrassé les traducteurs, parce que dans la langue cochinchinoise il n'y a point de terme pour signifier frère en général, mais seulement frère aîné ou frère cadet. Les traducteurs n'ont pas voulu se servir du mot *frère aîné* de peur de sembler donner au Roi de France une supériorité sur le Roi de Cochinchine, ce qui aurait choqué ce Prince. Ils ne voulaient pas non plus abaisser le Roi de France jusqu'à prendre la qualité de frère cadet. Pour éviter ces inconvénients, ils se sont servis du terme *nous* ; et ce terme a élevé une contestation entre le Père Koffler, jésuite de la Mission du Portugal et M. Lidur. Ce père attaquant ce mot de *nous* en prétendant que par là le Roi de France s'arrogeait une supériorité sur le Roi de Cochinchine, M. Lidur soutenant le contraire. Après quelques contestations sur cette [illisible] qui se faisaient en langue du pays et en présence du Mandarin cochinchinois, le Père Koffler fut obligé de céder.

4° Le premier soin du Mandarin envoyé du Roi de Cochinchine à bord du vaisseau français, ce fut de demander la lettre du Roi de France. Ils la reçurent avec beaucoup de respect, conformément aux usages du pays. Elle fut portée à [illisible] au bruit du canon.

5° La lettre de M. Poivre, ou plutôt la lettre qu'il a présentée au Roi de Cochinchine, était si bien contrefaite, que ni les interprètes, ni M. l'Évêque de Noelene n'ont jamais pensé et ne pensent pas encore que cette lettre était supposée².

6° Le Roi de Cochinchine croyait si bien cette lettre véritable, qu'il a fait une lettre au Roi de France pour y répondre, où il dit qu'il a reçu sa lettre et ses présents, et qu'il lui envoie de son côté, telle et telle chose pour présent.

7° Quant aux termes *Õ nha Vua*, c'est seulement une date et rien davantage que les traducteurs auront mise, et qui signifie *daté de la maison du palais du Roi*.

En voila, je crois, assez, Monsieur, pour prouver ce que nous avons avancé.

J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

¹ *Buriné* : on écrirait aujourd'hui : *gravé*.

² Lettre supposée : dont l'auteur n'est pas celui dont elle est supposée être. Un faux, une imitation. Selon le dict. Acad. Française : Supposer : Alléger comme vrai quelque chose de faux.

Bourgine, P. Miss. de Cochinchine

Paris le 14 septembre 1741.

* * *